

B 49 J 01

20 DEC. 1994

N° DU JOURNAL

17536

R E Q U I S I T I O N

Monsieur le Préposé du registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la société suivante:

Dénomination, siège social:

EASTWELL S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri

Objet social:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Capital social:

Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- US\$) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (100.- US\$) chacune.

25-08-2010

Conseil d'administration:

Monsieur Vladimir PEZIC, commerçant, demeurant
à Düsseldorf, Président

Monsieur Grcevic DAVOR, commerçant, demeurant à
Zagreb,

Monsieur Charles EWERT, économiste diplômé,
demeurant à Luxembourg

Monsieur Vladimir PEZIC a été nommé administrateur-
délégué. Il est autorisé de représenter la société
par sa seule signature.

La gestion journalière des affaires de la société
ainsi que la représentation de la société en ce qui
concerne cette gestion lui ont été conférés.

Commissaire:

Monsieur Jean-Pierre SCHUMACHER, employé privé,
demeurant à Kehlen.

Le mandat des administrateurs et du
commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de
l'assemblée générale ordinaire statutaire de
l'année 2000 .

Dispositions de l'acte de société:

La société a été constituée suivant acte dressé
par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Mersch
en date du 6 décembre 1994.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société est administrée par un conseil
composé de trois membres au moins, associés ou non,
nommés pour un terme qui ne peut excéder six
années, par l'assemblée générale des actionnaires,
et toujours révocables par elle.

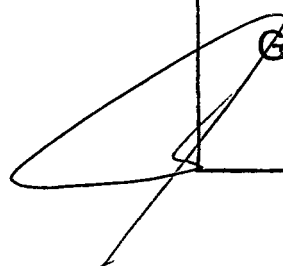
Le nombre des administrateurs ainsi que leur
rémunération et la durée de leur mandat sont fixés
par l'assemblée générale de la société.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans

Pour réquisition,
le notaire.

 Gérard LECUIT
notaire
MERSCH

Vol: 123 An: 1235 Reçu quatre mille huit cents francs
pour taxe d'inscription / modification / radiation au
registre de commerce.

Luxembourg, le

20 DEC. 1994

Receveur,

